

N° 6116¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI**portant approbation des Statuts de l'Agence internationale
pour les énergies renouvelables (IRENA), faits à Bonn, le 26 janvier 2009**

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(23.3.2010)

En date du 17 février 2010, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat le projet de loi sous rubrique, élaboré par le ministre des Affaires étrangères.

Le texte du projet était accompagné d'un exposé des motifs, du texte en anglais des statuts à approuver ainsi que d'une version authentifiée du texte en français.

L'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), ci-après „l'agence“, dont les statuts font l'objet du projet d'approbation sous avis, a été fondée à Bonn, en date du 26 janvier 2009.

A ce jour, le Luxembourg et au moins 88 autres Etats ont signé le statut de l'agence.

L'agence, qui se veut un centre d'excellence, a pour mission d'instituer un centre de coopération avec tous les acteurs et organisations internationaux en créant des synergies et en agissant comme facilitateur dans le développement de projets existants et futurs.

L'agence fonctionnera en tant qu'organisation intergouvernementale travaillant sur demande des Etats membres. Son budget sera financé majoritairement par les Etats membres, la participation de notre pays étant estimée, dans un premier temps, à 30.000 euros par an.

Le texte de l'article unique d'approbation ne donne pas lieu à observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 23 mars 2010.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges SCHROEDER

